

ALCOOLIQUE ?

Par Profil supprimé Postée le 22/06/2012 16:32

Bonjour
depuis quelques temps (pas mal de temps je m'en rend compte) je bois principalement du whisky le soir en rentrant du travail il peut m'arriver de boire 1/2 voire 3/4 de la bouteille, ma difficulté est que mon épouse est également mon médecin généraliste !!! je redouble de vigilance pour boire mais elle s'en rend compte de plus en plus ; j'aimerais consulter un médecin alcoologue mais pour cela faut-il une ordonnance, vous avez compris que je n'ai pas envie de lui en parler ; merci de votre aide

Mise en ligne le 25/06/2012

Bonjour,

Face à vos consommations régulières d'alcool, il semble en effet important que vous puissiez trouver un interlocuteur pour vous faire aider. Vous pouvez consulter un médecin alcoologue en libéral sans avoir d'ordonnance. Cela impliquera toutefois que l'assurance maladie ne prenne en charge la consultation qu'à hauteur de 30% au lieu de 70%.

Vous avez aussi la possibilité d'aller consulter directement, sans ordonnance préalable, des professionnels de santé dans un centre de soins spécialisés en addictologie. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un établissement dans votre ville. Médecins et psychologues, entre autres, pourront vous aider à travers un suivi sous forme de rendez-vous réguliers, gratuits, et confidentiels.

Sachez aussi que vous pouvez nous contacter au 0800.23.13.13 pour évoquer votre situation, et ainsi être soutenu et conseillé. Notre service téléphonique est ouvert tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA DOUAR NEVEZ

6 rue du capitaine Jude
56000 VANNES

Tél : 02 97 01 34 18

Site web : www.douarnevez.com

Accueil du public : Lundi 8h45-18h. Mardi 8h45-14h et 17h-19h. Mercredi 8h45-16h. Jeudi 8h45-18h30. Vendredi 8h45-16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur place et sur rendez vous. Permanence de consultation sur rendez-vous, à la maison des adolescents de Vannes le mercredi et à l'Antenne du Csapa de Auray.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Substitution : Unité Méthadone pour les usagers suivis au Csapa : prescription et délivrance tous les jours de 9h30 à 13h00

Voir la fiche détaillée